



No de résolution  
ou annotation

Séance extraordinaire du conseil municipal de  
la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2009 à 17 h, à  
la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-  
Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Robillard, conseiller  
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller  
M. Yves Legault, conseiller  
M. André Bessette, conseiller  
M<sup>me</sup> Annie-Claude Lacombe, conseillère  
M. François Racine, conseiller

formant le quorum du conseil. En l'absence de M<sup>e</sup> Sonia Paulus,  
maire, le conseiller François Robillard, maire suppléant, préside la  
séance.

Sont aussi présents : M<sup>me</sup> Sylvie Brunet, greffière  
M. Carl Lavoie, directeur général adjoint

...Au début de la séance, le maire suppléant demande la lecture de l'avis  
de convocation pour prendre en considération le point suivant :

1.- Élimination par enfouissement des matières résiduelles – Octroi du  
contrat.

SUR CE :

2009-12-428

**ÉLIMINATION PAR ENFOUISSEMENT DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES – OCTROI DU  
CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'élimination par enfouissement des  
matières résiduelles de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 5 novembre 2009;

CONSIDÉRANT les recommandations du coordonnateur au Service de  
l'entretien et de l'aménagement du territoire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu

D'accepter la soumission présentée par la compagnie « 9070-1947  
Québec Inc. » (Gestion Environnementale Nord Sud) relativement à la  
fourniture d'un service d'élimination par enfouissement des matières  
résiduelles, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 31 décembre 2014,  
moyennant le paiement des montants suivants :

Le 1<sup>er</sup> décembre 2009



No de résolution  
ou annotation

- *Élimination des matières résiduelles  
par enfouissement* 59,33 \$ / tonne
- *Redevances* 10,41 \$ / tonne
- *Frais de post-fermeture (si applicable)* 0,67 \$ / tonne

*plus toutes taxes applicables et selon les termes et conditions  
apparaissant au document de soumission.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2009-12-429

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
appuyé par le conseiller François Racine,  
et résolu*

*Que la séance soit et est levée à 17 h 12.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MAIRE SUPPLÉANT**

---

**GREFFIÈRE**

---

Le 1<sup>er</sup> décembre 2009